

# Les impôts municipaux n'augmenteront pas

03 avril 2009

C'est mardi 31 mars qu'a eu lieu le dernier Conseil municipal, consacré pour l'essentiel à la présentation et au vote du budget primitif pour 2009. En ouverture de séance, le maire a fait lecture d'une lettre de remerciements concernant une magnifique girouette sous forme de coq, offerte il y a quelques mois par un administré et qui vient d'être mise en place au-dessus de la salle des fêtes.

Ce budget primitif, dans un contexte général morose, a été présenté par le maire comme très satisfaisant, grâce à quelques facteurs favorables. D'abord une diminution, sensible et continue depuis 2001, de l'endettement de la commune, avec un remboursement annuel de la dette de 68 680 euros en 2009 contre plus de 125 000 euros en 2001. Ensuite une augmentation des recettes, correspondant à l'augmentation des produits fiscaux liée à la politique de rénovation de l'habitat ancien et de construction au lotissement Galdou.

## « Pas nécessaire »

Et enfin, troisième facteur bénéfique : le reversement, par le Conseil général, de la taxe additionnelle des droits de mutation, qui était jusqu'à présent retenue. Bref, cela permet une année de plus au maire de ne pas augmenter les impôts, « puisque cela n'est pas nécessaire ».

Le budget prévisionnel s'élève à 912 367 euros, pour la partie fonctionnement, et à 557 890 euros, pour la partie investissements (lire ci-contre).

## Unanimités

Ce budget a été voté à l'unanimité, ainsi que le renouvellement à l'identique des quatre taxes locales. Les subventions aux associations, pour un budget total de 17 111 euros, ont été adoptées également à l'unanimité.

Parmi les autres sujets abordés, l'adhésion à un dispositif d'alerte (Cedralis), face aux risques majeurs et catastrophes naturelles pouvant toucher la commune pour un coût de 300 euros par an et un point sur la situation de « Natura 2000 avec la validation définitive du périmètre concerné au niveau du ruisseau des Gascons.